

CONTRAT DE MAINTENANCE POUR UN SITE INTERNET

PREAMBULE

Le présent accord détaille les conditions dans lesquelles PatMax Web & Services assure les prestations de support et de maintenance du site internet.

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les prestations que PatMax Web & Services s'engage à fournir, au titre du support et de la maintenance corrective du site internet.

ARTICLE 2 - NATURE DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE

La maintenance objet du présent contrat s'applique uniquement sur le périmètre des missions réalisées et mentionnées au bon de commande.

Les prestations de maintenance correctives assurées par PatMax Web & Services sont :

- Assistance téléphonique
- Correction de bugs éventuels et mises à jour du site en fonction des évolutions des normes régissant l'Internet
- Identification et corrections des anomalies constatées
- Proposition d'une solution technique si nécessaire
- Administration serveur

ARTICLE 3 – AMELIORATIONS, MODIFICATIONS ET ADJONCTIONS DEMANDEES PAR LE CLIENT

Dans le cas où le client souhaite souscrire une maintenance pour des mises à jours, améliorations, modifications et/ou adjonctions de fonctionnalités du site internet, pour quelle que raison que ce soit, PatMax Web & Services assurera les prestations de services nécessaires.

Cette prestation fera l'objet d'une information spécifique sur le devis de souscription au contrat de maintenance, à défaut un devis de prestations sera transmis par PatMax Web & Services.

A défaut d'accord, PatMax Web & Services continuera d'assurer la maintenance du site internet dans les conditions décrites au présent contrat.

ARTICLE 4 – LIMITE DU SERVICE DE MAINTENANCE

Ne sont pas comprises dans la maintenance définie ci dessus, les dépenses diverses et matérielles nécessaires pour la réparation des dommages subis par le client, si ces dommages résultent notamment d'une mauvaise utilisation, d'une utilisation abusive du logiciel ou d'une négligence du client, d'une installation électrique défectueuse, de la foudre, du non respect des instructions d'installation ou d'exploitation, d'une intervention sur le logiciel effectuée par un tiers non agréé, expressément par le prestataire ainsi que tout dommage résultant de l'emploi de fourniture et matériel non agréé, de la force majeure ou du fait du tiers.

ARTICLE 5 – SUPPORT TECHNIQUE

Le service de support technique permet au client de bénéficier d'une assistance téléphonique à la résolution des problèmes rencontrés lors de l'utilisation du site internet.

Le support technique est déclenché par la demande d'intervention du client.

Le support technique fonctionne les jours ouvrés, du lundi au vendredi inclus, de 8h30 à 20h, aux coordonnées suivantes :

-Accès téléphonique : 06 72 67 31 18

-Accès courriel : Adresse indiquée sur les documents contractuels.

A la suite de la demande du client, PatMax Web & Services s'engage à prendre en compte l'incident dans un délai maximum de 24 heures à compter de sa réception (par téléphone, e-mail).

Cette prise en compte sera matérialisée par la création d'une opération de maintenance dans le registre des interventions mis à dispositions du client.

ARTICLE 6 - PRIX – CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix pratiqués s'entendent TTC.

Le paiement du prix du contrat est réalisé en une fois, en début de période.

Le prix forfaitaire est précisé au devis.

Tout dépassement des conditions prévues au devis fera l'objet d'une facturation supplémentaire en fin de période du dit-contrat.

ARTICLE 7 – PROPRIETE

Le client est pleinement propriétaire de son site internet.

Le paiement du présent contrat de maintenance et, le cas échéant de ses suppléments, donne automatiquement lieu au transfert de propriété au bénéfice du client sur les développements spécifiques réalisés dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 8 – DUREE / RESILIATION

Le contrat de maintenance prend effet à compter de sa date de souscription, et pour la durée indiquée dans le devis transmis par PatMax Web & Services.

A défaut de précision dans le devis, la durée du contrat est d'un (1) an. Il est automatiquement renouvelé de façon tacite pour une période identique à celle prévue initialement au devis.

Dans le cas où l'une des parties souhaiterait résilier le contrat de maintenance, elle devra en avertir l'autre partie, un (1) mois avant la date d'expiration de la période en cours par courrier remis en mains propres ou en recommandé.

Le prestataire pourra résilier de plein droit et sans délai le contrat de maintenance dans le cas d'une ou de plusieurs interventions sur le site internet de personnel n'appartenant pas à PatMax Web & Services, ou ne travaillant pas sous sa responsabilité ou avec son autorisation.

ARTICLE 9 - LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les contestations, de quelque nature qu'elles soient, qui pourraient naître à l'occasion du présent contrat pourront, préalablement à toute action en justice, être soumises à une médiation.

Le client est informé qu'il peut recourir à une médiation auprès de la Société de Médiation Professionnelle – Alteritae 5 Rue Salvaing 12000 RODEZ (Code de la Consommation Art.L612-1). En cas d'échec de la médiation, les parties conviennent de soumettre le litige au Tribunal compétent.